

## **PACE monitoring rapporteurs welcome adoption of new Code of Criminal Procedure in Ukraine**

Strasbourg, 13.04.2012 - The two co-rapporteurs for the monitoring of Ukraine by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE), Mailis Reps (Estonia, ALDE) and Marietta de Pourbaix-Lundin (Sweden, EPP/CD), have welcomed the adoption by the Verkhovna Rada yesterday of the new Code of Criminal Procedure for Ukraine.

Given the extraordinarily large number of amendments that were tabled to the original draft, the co-rapporteurs especially welcomed the pledge of the President of Ukraine that he will only sign this code into law after having received assurances from the Council of Europe that it is fully in line with European standards and norms.

" A new Code of Criminal Procedure that is fully implemented fully and without reservations, would be an important step towards addressing some of the deficiencies in Ukraine's justice system," the rapporteurs said. [PACE Resolution 1832 \(2012\)](#).

" We stand ready and look forward to continuing with a view to addressing the other deficiencies they added.

The co-rapporteurs intend to visit Ukraine for this purpose from 14 to 18 May 2012.

## **Les rapporteurs de l'APCE saluent l'adoption d'un nouveau code de procédure pénale par l'Ukraine**

Strasbourg, 13.04.2012 - Les co-rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le suivi de l'Ukraine, Mailis Reps (Estonie, ADLE) et Marietta de Pourbaix-Lundin (Suède, PPE/DC), ont salué l'adoption hier, par la *Verkhovna Rada*, du nouveau Code de procédure pénale de l'Ukraine.

Etant donné le nombre impressionnant d'amendements qui avaient été déposés par rapport au projet de texte initial, les co-rapporteurs ont tout particulièrement salué l'engagement solennel du Président de l'Ukraine qui promet de ne signer ce code pour lui donner force de loi, qu'après avoir obtenu toutes les assurances du Conseil de l'Europe qu'il est entièrement conforme aux normes européennes.

« Un nouveau Code de procédure pénale, qui sera pleinement conforme aux normes européennes s'il est appliqué dans sa totalité et sans réserves, constituerait un important progrès dans la résolution des lacunes du système judiciaire ukrainien relevées dans la [Résolution 1832 \(2012\)](#) », ont souligné les co-rapporteurs.

« Nous sommes prêtes à une poursuite du dialogue avec les autorités ukrainiennes et nous nous réjouissons de la perspective de pouvoir aborder les autres lacunes et problèmes évoqués dans cette résolution », ont-elles ajouté.

Les co-rapporteurs prévoient de retourner en Ukraine dans cette optique du 14 au 18 mai 2012.

